

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
CRETEIL
11-19, Boulevard Jean-Baptiste Oudry
94000 CRETEIL

L'Officier du Ministère Public

à

CABINET AVOCATS DEHAN & SCHINAZI
174, Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO : - PV
AFM :

Rédacteur :

Maître DEHAN,

Par lettre, vous avez attiré mon attention sur l'Amende et Condamnations Pécuniaires émise à l'encontre de votre client, Monsieur dont le dossier est cité en références.

Après examen de votre réclamation, j'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai décidé de procéder au classement sans suite de cette infraction.

L'Amende Forfaitaire Majorée est donc annulée de plein droit.

Je procède également, auprès du Fichier National des Permis de Conduire, à la demande de restitution des points, en lien avec l'infraction visée.

Toutefois, si votre client a fait l'objet d'une saisie sur salaire ou compte bancaire ou s'il a déjà effectué un paiement, il sera remboursé directement par le Trésor Public (Trésorerie Val-de-Marne Amendes - 136 Rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont) sous forme de lettre chèque. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

INFORMATION IMPORTANTE : Pour un suivi de remboursement éventuel du Trésor Public, les services de la Trésorerie Val-de-Marne Amendes étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, vous pouvez les contacter via leur adresse e-mail : t094035@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h au 01.43.53.02.44.

Je vous prie d'agréer, Maître DEHAN, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CRETEIL, le 07/12/2020

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

